

5 - SERVICES PORTUAIRES - GRILLE DES REDEVANCES 2023

5-1 L'AIRE TECHNIQUE

5-1-1 Grutage	Base tarifaire = forfaits ci-dessous			
	Usagers du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre		Autres	
	HT	TTC	HT	TTC
Grutage (1 sortie ou 1 mise à l'eau) navire plaisance	63,60 €	76,32 €	74,20 €	89,04 €
Grutage (1 sortie ou 1 mise à l'eau) navire professionnel	47,70 €	57,24 €	53,00 €	63,60 €
Matage ou dématage <u>avec engin du port</u>	31,80 €	38,16 €	42,40 €	50,88 €
Manutention d'accessoires	26,50 €	31,80 €	31,80 €	38,16 €
Frais de retard ou annulation de dernière minute sans justification	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
Forfait temps supplémentaire / heure	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
Déplacement de navire à la demande de l'utilisateur dans le chenal	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
Location nettoyeur haute pression / par jour	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €

5-1-2 STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR AIRE TECHNIQUE dans la limite de 30 jours (taxe journalière)

Stationnement sur bers les 4 premiers jours	2,21 €	2,65 €	4,42 €	5,30 €
Stationnement sur bers à partir du 5 ^{ème} jour	4,42 €	5,30 €	9,54 €	11,45 €
Stationnement sur la cale les 4 premiers jours	12,72 €	15,26 €	21,20 €	25,44 €
Stationnement sur la cale à partir du 5 ^{ème} jour	15,90 €	19,08 €	26,50 €	31,80 €
Stationnement mensuel sur bers	79,50 €	95,40 €	114,83 €	137,80 €
Stationnement pour lavage sur remorque individuelle limitée à moins de 24h	4,77 €	5,72 €	9,54 €	11,45 €

5-2 ESCALE (base tarifaire = surface du navire en m² x tarif indiqué)

5-2-1 Visiteur	Usagers du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre		Autres	
	HT	TTC	HT	TTC

5-2-2 CHENAL

1 ^{ère} nuitée	Gratuite		0,27 €	0,32 €
A partir de la 2 ^{ème} nuitée	0,27 €	0,32 €	0,27 €	0,32 €
Min. perception	8,83 €	10,60 €	8,83 €	10,60 €
Taxe mensuelle été			6,10 €	7,32 €
Taxe mensuelle hiver			3,98 €	4,78 €

5-2-3 BASSIN A FLOT

1 ^{ère} nuitée	Gratuite		0,53 €	0,64 €
A partir de la 2 ^{ème} nuitée	0,53 €	0,64 €	0,53 €	0,64 €
Taxe mensuelle été			12,19 €	14,63 €
Taxe mensuelle hiver			7,95 €	9,54 €
Taxe trimestrielle été (de avril à juin)			26,50 €	31,80 €
Taxe trimestrielle été (de juillet à septembre)			27,03 €	32,44 €
Taxe trimestrielle d'hiver (de octobre à décembre)			16,43 €	19,72 €
Taxe trimestrielle d'hiver (de janvier à mars)			14,84 €	17,81 €

Tarif réduit de 10% pour le stationnement sur les emplacements hors ponton flottant (quai, passerelle)				
Min. perception	8,83 €	10,60 €	8,83 €	10,60 €
Taxe mensuelle de stationnement hivernal pour la période de novembre à mars pour les usagers des chenaux	66,25 €	79,50 €		

Taxe de séjour : incluse pour les tarifs escales, par personne majeure et par nuitée.

* gratuite pour les usagers des ports du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins